

2023 - 144  
Commune de Cléon

Déclaration Préalable n° DP 76178 23 M0010  
Dossier Reçu le 07/03/2023  
Nature des travaux : Création d'un abri de jardin  
Adresse des travaux :  
323 Rue du Chemin Fourche  
76410 CLEON

Monsieur ERGAND Mickael  
323 RUE DU CHEMIN FOURCHÉ  
76410 CLEON

Objet : Rejet tacite - Délai retour pièces dépassé



Monsieur,

Vous avez déposé le 07/03/2023 à la mairie de Cléon une demande de Déclaration Préalable pour un projet de Création d'un abri de jardin situé 323 Rue du Chemin Fourche à Cléon 76410.

Par mail en date du 17/03/2023, il vous a été demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

En application de l'article R.423-39 du Code de l'Urbanisme vous disposiez de 3 mois pour compléter votre demande.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé en mairie dans le délai de 3 mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une **décision tacite de rejet**.

Il vous appartient donc de bien vouloir redéposer une nouvelle demande complète.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Cléon, le 26 juin 2023

La 3ème adjointe chargée de la politique de la ville, des finances et de l'aménagement urbain

